

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces... 20 c. la ligne.  
Dans les réclames... 30 —  
Dans les faits divers... 50 —  
Dans toute autre partie du journal... 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR.**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M<sup>mes</sup> ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

On écrit de Berlin, le 12 septembre :

C'est aujourd'hui le jour où devaient commencer les conférences austro-prussiennes sur la question douanière ; mais elles n'ont pas commencé, et peut-être n'auront-elles pas lieu du tout, car la Prusse est bien décidée à ne pas se laisser prendre aux filets de l'Autriche.

À Vienne, cela cause beaucoup de mauvaise humeur, et on est très-irrité contre la Prusse. L'empereur François-Joseph, qui est venu une seule fois à Berlin, il y a neuf ans, désirait lui-même renouveler cette visite ; mais il a changé subitement d'avis, il ne viendra pas aux manœuvres d'automne auxquelles on a donné une importance extraordinaire à cause de lui. C'est là la meilleure pierre de touché pour l'entente cordiale entre les deux puissances, que la presse officieuse a beau présenter comme plus florissante que jamais.

Dans la question des duchés, la Prusse et l'Autriche marchent d'accord autant que ce sera possible. Mais à la première dissidence qui surgira en dehors de cette question, elles arriveront à une rupture.

En ce moment, on négocie avec le cabinet de Vienne. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point il faut laisser participer les duchés au règlement de la question de succession. On considère, ici, ces négociations comme une conséquence indirecte, il est vrai, des communications françaises relatives au règlement de cette affaire par un vote populaire.

Ici, quelques chauds partisans de l'annexion

prussienne, se flattent de l'espérance que si le peuple des duchés était consulté, il se prononcerait contre le duc d'Augustenbourg ; ils attendent cet effet de l'action des nombreux émissaires qu'on a envoyés dans ce pays pour faire de la propagande en faveur de la Prusse. Mais la vérité est qu'ici l'hostilité contre le duc d'Augustenbourg, n'existe qu'au sein du ministère et dans le parti de la *Gazette de la Croix*.

Ce parti va jusqu'à prétendre que le ministre de la guerre, M. de Roon, a travaillé avec succès, à Paris, contre le duc. Cela n'est guère probable, car si la France veut sérieusement qu'on consulte la population, elle acceptera aussi celui que la population acclamera indubitablement, c'est-à-dire le duc Frédéric.

D'ailleurs, en montrant tant d'hostilité au duc, M. de Bismark ne sert que les intérêts de la Russie. D'autre part, il voudrait bien aussi ne pas indisposer la France ; car, à mesure que l'amitié avec l'Autriche se refroidit, l'inclination envers la France s'accroît, et une alliance avec cette puissance serait bien vue de l'opinion publique, tandis qu'à l'exception du parti féodal, tout le monde est contre l'alliance autrichienne.

Le roi arrive ici, ce soir, avec M. de Bismark. Demain, un grand dîner militaire et diplomatique aura lieu dans la salle blanche du château.

On nous mande de Copenhague que, dans les cercles politiques de cette capitale, on est persuadé que les négociations de la conférence réunie à Vienne se prolongeront bien plus longtemps qu'on ne l'avait d'abord prévu.

L'empereur d'Autriche est à la veille de partir pour la Hongrie, qu'il n'a pas visitée depuis sept ans. Le but apparent de ce voyage est purement militaire ; mais l'importance qu'on y attache, prouve qu'il a un but plus étendu et plus élevé. On espère surtout qu'il accélérera la convocation de la Diète de Hongrie, une des grandes difficultés soulevées par la promulgation du diplôme d'octobre et de la constitution de février.

L'imprévu joue décidément un grand rôle dans la politique de l'Espagne. Ainsi, d'après la nouvelle qui nous avait été transmise de la démission de tous les membres du cabinet de Madrid, il était naturel de penser qu'il s'agissait tout à la fois et d'un changement complet de personnes et d'un changement de système. Il paraît qu'il n'en était rien, et que l'événement s'est borné à la sortie du cabinet de trois ou quatre membres seulement.

Nous apprenons en effet que M. Mon reste président, et que M. Pacheco conserve le portefeuille des affaires étrangères.

En outre, pour montrer que la politique est étrangère à cet incident, la reine a chargé M. Mon de reconstituer un nouveau cabinet.

Le prince Couza a fait un emprunt de 57 millions de francs à 7 0/0 à la banque ottomane. Plusieurs ambassades contestent au prince Couza le droit d'expulser des émigrés contrairement aux traités conclus avec la Porte.

On sait que Nubar-Pacha a été chargé par le vice-roi d'Égypte, d'aller donner à la Porte-

Ottomane communication officielle de la sentence arbitrale, rendue par l'Empereur Napoléon, au sujet du différend survenu entre la Compagnie de l'Isthme de Suez et le gouvernement égyptien.

A ce sujet, on a répandu le bruit que le gouvernement du sultan, pour faire valoir ses droits de suzeraineté, voudrait régler lui-même la délimitation des zones laissées à la Compagnie pour l'exploitation du canal.

Nous croyons savoir que ce bruit est sans fondement et que la sentence rendue par l'Empereur sera exécutée dans toutes ses parties.

La malle de Suez apporte la nouvelle que l'ambassadeur anglais, au Japon, a sommé le gouvernement japonais d'avoir à faire disparaître, dans un délai de vingt jours, les entraves mises à la navigation dans le détroit de Simono-Saki par les fortifications que le prince Nagato y a fait élever. A l'expiration du délai, si la sommation reste sans résultat, les positions fortifiées du prince Nagato seront attaquées.

Les lettres de Tunis, du 9, disent que les amiraux commandant les trois escadres, ont signifié au commissaire extraordinaire du sultan, l'invitation de repartir immédiatement avec la flotte turque.

Les amiraux ont eux-mêmes reçu l'ordre de quitter le mouillage de Tunis et de partir le 12 ou le 15 septembre en laissant chacun un navire seulement pour la protection de leurs nationaux. L'escadre française se rendrait dans le golfe de Villefranche, près de Nice.

**PROULETTON.**

**LE COUVENT DE LA RABIDA**

ÉTUDE HISTORIQUE.

Par G. DE LA LANDELLE.

**I. — L'AUMONE.**

Sur un promontoire qui sert de point de reconnaissance aux marins, à une demi-lieue de la pauvre bourgade de Palos, en Andalousie, s'élève le couvent de la Rabida.

Ce n'est aujourd'hui qu'une ruine solitaire qui n'a pas même conservé le cachet de sa haute antiquité, car il a été plusieurs fois gauchement restauré sans respect pour son architecture gothique ; la maçonnerie la moins ancienne est loin d'être en bon état, et le tout est badigeonné suivant l'usage du pays, ce qui achève de détruire l'harmonie.

Si, par aventure, un touriste moderne s'engageait dans le sentier sablonneux qui conduit à l'humble monastère, il ne daignerait pas lui accorder un regard. Les touristes sont parfois les plus ignorants des hommes ; ils n'étudient guère, avant de partir, les

lieux qu'ils ont résolu d'explorer ; il leur faut de rigueur un guide in-48 ou un *cicerone* bavard, sur la foi desquels ils sont prêts à admirer ; sinon ils passent sans voir. Leur enthousiasme est à la discrétion du premier lazzarone venu ; mais ils se soucient fort peu d'éclaircir un doute, de chercher une vérité ; ils reviennent comme ils sont allés, avec leur première édition de préjugés, non revue, non corrigée, et seulement augmentée de fables grossières. Ne leur demandez de renseignements que sur les auberges de la route.

À Palos, il y a bien des *posadas* destinées aux muletiers, mais on n'y trouve ni lit ni chambre à coucher ; aussi nous pouvons être sans craintes ; les voyageurs pour agrément, grands amis du confort, n'y promènent pas leur spleen profane ; ils ne rencontreront jamais sur leur chemin les vignobles et le petit bois de pins qui avoisinent le couvent de la Rabida ; ils ne passeront pas dédaigneux devant ce lieu à jamais mémorable où un vieux marin, un moine érudit et un médecin de bourgade agiterent le glorieux projet qui a changé la face et les destinées du monde.

Si la fondation du monastère remonte à des temps bien antérieurs à la conquête de la Péninsule par les

Maures, la légende à laquelle il doit son nom date seulement de leur expulsion des bords du Tinto.

Ils s'étaient retirés au-delà du Guadalquivir, dans le royaume de Grenade ; la religion chrétienne se raffermissait et les couvents se repeuplaient de toutes parts, quand une horrible épidémie de rage désola le territoire de Palos. Les hommes en étaient atteints aussi bien que les animaux ; la consternation régnait dans la contrée.

À cette époque fut retrouvée une image miraculeuse de la Vierge, vestige pieux demeuré enfoncé en terre durant tout le temps de l'occupation du pays par les sectateurs de Mahomet. Elle fut portée processionnellement à travers les campagnes ; le fleau cessa, et, grâce à la puissante protection de la reine du ciel, il n'a plus reparu.

La sainte image échut en partage au couvent qui depuis est consacré à Notre-Dame de la Rabida, ou en vieil espagnol *Rabida*, c'est-à-dire de la rage.

« Deux fois par an, dit Washington Irving, le jour de la fête du couvent, sa solitude silencieuse est interrompue par l'arrivée d'une multitude immense, composée des habitants de Moguer, d'Huelva, et des plaines et montagnes voisines. L'esplanade qui est en face de l'édifice ressemble à une

foire ; la forêt de pins est remplie d'une foule de personnes de tout âge et de toute condition, et l'image de Notre-Dame de la Rabida est promenée solennellement. »

En 1828, quand l'historien que nous citons se rendit au monastère pour le visiter, deux religieux, un novice et un frère lai, composaient à eux seuls toute la communauté, qui est sans doute encore dans le même état, à moins que les dernières révolutions de l'Espagne ne les aient bannis de leur retraite.

Le récit que nous allons entreprendre nous reporte à des temps bien éloignés.

La petite ville de Palos était alors dans une situation prospère ; le Tinto, qui maintenant en est à plus d'un quart de mille, baignait ses murailles ; une population de hardis marins et de pilotes habiles s'y était agglomérée, son commerce florissait. Aucun port d'Espagne n'entretenait autant de relations avec les îles récemment découvertes sur la côte d'Afrique. Le couvent de la Rabida se trouvait de même dans une ère de splendeur relative ; son prieur, Juan Perez de Marchena, avait été confesseur de la reine, et l'on n'ignorait pas qu'il jouissait à la cour d'un grand crédit, mérité par ses vertus, sa piété et

Nous recevons, par nos correspondances particulières, des nouvelles intéressantes du Sénégal, du 18 août dernier.

La tranquillité continue à régner dans le Cayor. Les indigènes se sont ralliés à Madiodo, le damel institué pour nous, et Lat-Dior est aujourd'hui complètement abandonné par ses partisans.

La culture du coton prend d'importants développements dans notre colonie. Elle est appelée à un grand avenir. Parmi les plantations nouvelles, on remarque celles que dirige M<sup>r</sup> Kobés, et principalement celles de la colonie agricole de Saint-Joseph, près de Joal. Ce prélat a apporté de nombreux perfectionnements dans les méthodes de culture et rendu ainsi un grand service au pays.

Il a établi au chef-lieu de la mission française, une école gratuite dans laquelle il donne à de jeunes indigènes une instruction agricole très-complète. Les cours doivent durer deux années. Les jeunes gens qui les suivent appartiennent presque tous à des familles de l'intérieur.

Les nouvelles des voyageurs français M. le lieutenant de vaisseau Mage et M. le docteur Quintin, qui explorent en ce moment la région du Niger, sont bonnes. Les contrées qu'ils ont traversées renferment des produits naturels très-précieux auxquels il ne manque que des débouchés.

Jusqu'ici, le projet de relier le Niger à notre colonie du Sénégal par une ligne de postes établis de distance en distance, leur paraît très-réalisable. Ce projet est une conception neuve et utile. (La France.)

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

On persiste à croire, dans quelques cercles politiques, que le ministère d'Etat est destiné à rentrer prochainement dans celui de la maison de l'Empereur, et alors M. Rouher passerait à la présidence du Conseil d'Etat.

S'il en était ainsi, les rapports du gouvernement avec la Chambre subiraient vraisemblablement quelques modifications. La discussion continuerait d'être soutenue par des membres du Conseil d'Etat, mais on pense qu'à chaque ministère serait attaché un conseiller sous le titre de secrétaire général, qui aurait pour attribution spéciale de défendre les actes et le budget de ce ministère.

Ainsi les ministres ne viendraient pas en personne discuter devant la Chambre, mais ils y viendraient par procureur, et, comme il est bien convenu que la responsabilité ministérielle doit être pour nous le *vade retro Satanas*, nous aurions toujours ainsi des ministres irresponsables et intacts, abrités qu'ils seraient derrière leurs secrétaires-généraux qu'atteindraient seuls les apostrophes et les coups de boutoir de l'opposition.

ses profondes connaissances.

Juan Perez était un de ces savants religieux que les clottres du temps renfermaient en si grand nombre ; son intelligence ne le cédait qu'à son cœur généreux et pénétré des préceptes de la morale évangélique ; il vivait dans la retraite pour pratiquer la charité et donner l'exemple de l'humilité unie à la science.

Or, il était depuis plusieurs années supérieur du couvent franciscain de la Rabida, lorsqu'y arriva, par une brûlante journée de septembre 1483, un voyageur pauvrement vêtu qui paraissait avancé dans la vie, quoiqu'il eût été difficile de déterminer son âge.

Il conduisait par la main un jeune garçon de dix à douze ans, pâle, défait, accablé de fatigue, mourant de faim et de soif.

— Mon frère, dit-il en s'adressant au portier, donnez, pour l'amour de Dieu, un peu d'eau et de pain à mon pauvre enfant.

A ces mots, l'étranger plaça son fils sur un des bancs du portail, et s'assit lui-même en levant les yeux au ciel ; puis, comme un homme en lutte avec une douleur profonde, il laissa tomber la tête entre ses mains et demeura plongé dans ses pensées. Ce-

C'est le cas de dire : *si non è vero, bene trovato!*

On nous écrit que l'étude des différents budgets pour 1866 est très-avancée dans les ministères, et l'on estime que, d'ici à trois ou quatre jours, l'ensemble du travail pourra être remis au Conseil d'Etat.

Quant à l'ouverture de la session législative, on n'est pas d'accord sur la date. Celui de nos correspondants auquel nous empruntons les détails qui précèdent, pense qu'elle aura lieu le 2 décembre.

Le bruit court qu'il n'y aura plus à l'avenir de discussion de l'Adresse. Comme cela se pratique en Angleterre, — que va dire M. de Persigny? — l'Adresse sera simplement votée par assis et levé, et l'on renverrait les discussions politiques au moment de l'examen des divers chapitres du budget.

Ce système nous paraît de beaucoup plus logique et plus convenable.

Les journaux ont remarqué que lorsque M. Henri Chevreau a été appelé à la préfecture de Lyon, le *Moniteur* lui a donné le titre de *préfet* du Rhône, et non celui d'*administrateur* que portait M. Vaisse. On dit que cette modification dans le nom et dans les choses serait due à l'initiative du conseil général du Rhône, qui aurait adressé à cet égard une requête au gouvernement. (Idem.)

Nous empruntons les passages suivants à une correspondance adressée de Paris, le 13 septembre, au *Phare de la Loire* :

On a remarqué que le prince Humbert se plaît à visiter les coulisses des choses. A l'Opéra, il s'est fait montrer *les dessous* ; et à Paris, c'est aussi aux dessous qu'il a porté le plus vif intérêt, aux égouts.

S'il porte cette même curiosité sur la politique, il aura bientôt assez d'expérience pour faire un très-bon citoyen ou un très-mauvais roi.

Le prince Humbert, arrivé hier à Londres, a reçu le jour même la visite de lord Palmerston et a dîné le soir chez le noble vicomte. On pense qu'il verra jeudi ou vendredi la reine d'Angleterre à l'île de Whight. A son retour d'Angleterre, le prince doit aller passer quelques jours avec le prince Napoléon et la princesse Clotilde dans le domaine qu'ils possèdent en Suisse. Le prince est enchanté de son séjour à Paris, où il se propose de revenir l'année prochaine. Il paraît, du reste, que la bonne impression a été réciproque et que l'Empereur se montre, de son côté, fort satisfait du jeune prince, « non-seulement à cause des marques de déférence qu'il en a reçues, mais aussi à cause des preuves de caractère, de jugement que le fils de Victor-Emmanuel a données pendant son séjour à Châlons. » Ici, je me fais l'écho de renseignements puisés à

pendant le moine prodiguait au jeune Diego les soins qu'exigeait son état. Il lui adressait avec intérêt des questions sur les lieux d'où il venait, sur le but de son voyage, sur les causes de sa fatigue et de sa faiblesse.

— Nous venons de bien loin, répondit l'enfant ; nous sommes partis des bords de l'Odriel à la pointe du jour ; nous allons à Huetra, chez un de nos parents, où nous espérons trouver un asile.

— Mais, reprit le frère, quel est votre pays ?

— Moi, je suis né à Porto-Santo, une île dans la grande mer, dont mon oncle était gouverneur pour le Portugal ; quant à mon père il n'est ni Portugais ni Espagnol.

L'étranger entendit cette dernière phrase et se leva gravement :

— Assez, Diego, assez ; qu'importe à ce bon moine l'histoire de deux malheureux qui demandent l'aumône ! Dieu vous la rende, frère, poursuivit-il, et qu'il répande ses bénédictions sur votre couvent !

Alors il voulut poursuivre sa route, mais son malheureux enfant était trop fatigué pour se lever du banc de pierre.

En ce moment passa le prieur Juan Perez de Marchena.

bonne source. On ajoute que « le jeune prince » a, comme son père, des goûts militaires très-prononcés, et il apporte à toutes les questions qui touchent à l'art militaire une attention et une ardeur dans lesquelles on peut voir au moins un pressentiment instinctif que les destinées du royaume d'Italie seront fixées par les armes plutôt que par la diplomatie. »

D'après des lettres de Naples, on fait des préparatifs au palais de cette ville pour un séjour prolongé du prince Humbert.

Le maréchal Mac-Mahon a eu samedi avec l'Empereur une conférence de plusieurs heures qui a été naturellement consacrée aux affaires de l'Algérie. On assure que le maréchal doit agir avec la plus grande vigueur, en réservant l'emploi des moyens de conciliation pour le moment où l'ordre sera entièrement rétabli dans la colonie. Les derniers avis sont, dit-on, beaucoup meilleurs.

La mort du général Létang porte de nouveau à dix le nombre des sièges vacants au Sénat, que la nomination du général de Martimprey avait ramené à neuf. On donne comme prochaine la nomination de M. Darbois, archevêque de Paris, du général Mellinet et du directeur des postes, M. Vandal, à trois des sièges vacants.

On me donne un détail rétrospectif à propos du prince de Galles. Il paraît que le prince s'est embarqué pour Copenhague, non-seulement malgré la reine qu'il n'a pas vue avant son départ, mais aussi malgré lord Palmerston qui avait cru devoir lui adresser quelques observations qui furent fort mal reçues. Le prince écrivit en même temps à son auguste mère les motifs qui le faisaient persister dans son projet de voyage. On dit la lettre en question aussi respectueuse à l'égard de la reine qu'elle l'est peu à l'égard de ses conseillers, qui y seraient traités d'un mot anglais équivalent à *vieillots*.

Nous nous empressons de reproduire l'article suivant, dans lequel M. J. Paradis apprécie la nouvelle institution de crédit que M. Hippolyte Destrem fonde sous le titre de :

#### CAISSE GÉNÉRALE DES AVANCES SUR TITRES.

On ne saurait étudier l'organisation actuelle du crédit en France, sans être frappé de l'existence d'une lacune considérable, qui laisse en dehors des bienfaits du crédit une classe très-nombreuse de capitalistes. C'est cette lacune qu'un ancien banquier, M. Hippolyte Destrem, se propose de combler, en créant une société qui a pour objet de procurer aux porteurs de titres mobiliers des avances sur leurs valeurs, depuis le terme le plus court jusqu'à une échéance de six années.

C'est surtout en les délivrant de l'imminence d'un remboursement qui les expose

souvent à de ruineuses liquidations, que la *Caisse générale des avances sur titres* rend aux emprunteurs un service signalé. Les sociétés qui font actuellement des avances sur titres, telles que la Banque de France, le Comptoir d'escompte, le Crédit foncier, le Crédit industriel, et quelques autres établissements de premier ordre, restreignent leurs prêts à un très-petit nombre de valeurs les plus courantes et les plus anciennement classées. D'ailleurs ce service n'est pour elles qu'accessoire, et ne forme qu'une branche secondaire de leurs opérations. On peut dire que, jusqu'à présent, bien que tout le monde en sentit la nécessité, aucune institution n'a consacré exclusivement ses forces aux besoins des porteurs de titres mobiliers ; cependant la masse de ces valeurs ne s'élève pas, dans notre pays, à moins de vingt milliards, et sur cette somme, il en est à peine deux cents millions qui trouvent couramment des moyens de mobilisation plus ou moins onéreux et plus ou moins précaires.

Le système d'opération de la *Caisse des avances sur titres* est tout-à-fait celui que le Crédit foncier applique à la mobilisation de la propriété immobilière. Elle émettra des obligations en représentation des avances faites par elle, et la différence entre le taux auquel elle négociera ses obligations et le taux de ses avances, constituera le bénéfice de ses actionnaires.

Les obligations émises par la société ne pourront pas dépasser le décuple du capital social réalisé. Elle pourra émettre en outre des billets à intérêt, des bons de mobilisation et traiter toutes les opérations de banque et de finances qui pourraient concourir au but pour lequel elle est instituée, savoir, les avances sur titres et la mobilisation des valeurs.

Les dispositions des statuts offrent aux actionnaires les plus larges garanties. Le gérant renonce à tout traitement fixe pendant le premier exercice, et s'en rapporte sur ce point, pour les exercices suivants, à l'assemblée générale. Il souscrit pour 1,000 actions, ses cofondateurs pour 400. La souscription est ouverte à Paris, rue St-Georges, 23, pour l'émission de 38,600 actions de 500 fr. disponibles. Le premier versement est de 125 fr. par action.

La répartition des bénéfices a lieu de la manière suivante : Il est prélevé d'abord, au profit des actionnaires, un premier dividende représentant 7 p. 0/0 du capital versé. Un dixième de l'excédant est porté à la réserve. Le surplus est attribué pour 15 p. 0/0 à la gérance, pour 10 p. 0/0 au Conseil de surveillance et 75 p. 0/0 aux actionnaires.

Il règne dans cet ensemble de dispositions, un esprit de prudence et de loyauté qui est en harmonie avec le but élevé et les avantages de la *Caisse des avances sur titres*. C'est une opération bien conçue, dirigée par un homme

nes peut en alléger le fardeau, il sera pieusement écouté. Si vous voulez taire votre nom et votre patrie, vous n'en serez pas moins bien venu dans notre sainte maison.

Après un moment de silence, le voyageur reprit :

— Le Seigneur m'a conduit par le sentier de l'adversité jusqu'à cette dernière épreuve : je me suis présenté comme un mendiant à la porte de votre monastère, et j'en ai eu honte. Une pensée d'orgueil a eu accès dans mon esprit, je le confesse et m'en repens. Vous me rappelez à moi, mon père ; vous m'invitez à placer en vous ma confiance ; qu'il en soit ainsi ! Pauvre, je ne rougirai pas de ma pauvreté ; mes actions sont à l'abri de tout reproche, pour quoi vous en feriez-je mystère ? Si ma conviction vient de Dieu, s'il m'a réellement choisi pour accomplir ses grands desseins, sa toute-puissance me fera triompher des obstacles ; j'atteindrai enfin le but de mes longs travaux.

En achevant ces paroles, qui avaient augmenté l'intérêt de Juan Perez, le voyageur pénétra dans le couvent, où de nouveaux soins furent prodigués au jeune Diego.

(La suite au prochain numéro.)

habile autant qu'honorable, et nous ne craignons pas de lui prédire un succès qui justifiera toutes nos sympathies. J. PARADIS.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans l'Italie, de Turin :  
« Nous signalons à nos lecteurs une découverte importante qui a été soumise ces jours-ci à la préfecture de Cunes. Il s'agit d'un caustique propre à annihiler immédiatement les effets du virus rabique, et de préserver l'homme, qui a été mordu par un chien enragé, de toutes les conséquences funestes auxquelles, jusqu'à présent, il était resté exposé. Ce nouveau caustique pénétrerait en quelques secondes dans toutes les anfractuosités de la morsure, détruisant tout l'élément d'infection, et l'homme le moins instruit, un enfant même, pourraient, tant son application est facile, s'en servir en toute occasion. En attendant que les autorités prononcent sur cette découverte, l'inventeur offre de donner devant toute commission scientifique, des preuves de la puissance de son toxique, en se prêtant lui-même à toutes les expériences d'inoculation sur son corps du virus rabique ou de tout autre poison dont il annihilera les effets par son caustique. »

— On lit dans le Freeman du 12, sous ce titre : NOUVELLE LUMIÈRE TIRÉE DE LA MAGNÉSIE :

La grande difficulté rencontrée jusqu'à présent dans l'emploi de la prodigieuse lumière produite par la magnésie a empêché sa vulgarisation.

On dit qu'un Américain, M. A.-G. Grant, de Nottingham, vient de faire breveter un appareil au moyen duquel l'effet se produit de la manière la plus simple :

Le fil conducteur est roulé en bobines et se développe entre deux cylindres jusqu'à un tube dans lequel il entre plus ou moins, suivant la rapidité avec laquelle il brûle. On ne peut rien concevoir de plus ingénieux. L'appareil se transforme à volonté en lampe portative et peut être employé pour l'éclairage des théâtres, de signaux en temps de brouillard, etc. La lampe à main sera utile surtout aux photographes ; avec elle, ils pourront obtenir, en pleine nuit, des portraits aussi beaux et plus promptement faits que pendant le jour.

— Un monsieur décoré a été condamné dernièrement, par le tribunal correctionnel de Metz, à 150 fr. d'amende et aux frais (minimum de l'application de la loi), pour avoir contrevenu au règlement de la poste aux lettres, en correspondant illicitement avec un de ses parents à Lyon, c'est-à-dire en expédiant un journal de Metz, affranchi pour 4 centimes, dans un paragraphe duquel il se trouvait des lettres pointées de manière à composer des mots qui formaient des phrases, par lesquelles on donnait des nouvelles sur la santé d'un enfant. Cette fraude, qui économisait 16 centimes au délinquant, ne pouvait passer inaperçue dans aucun bureau de la poste française.

— LES SAUCISSES D'ENFANTS. — Le sieur V..., charcutier à Paris, a été obligé, par suite de l'exiguité de sa boutique, d'établir son laboratoire dans une petite cour vitrée. Il avait placé sur le feu une chaudière pleine de sang de porcs, qu'il se disposait à convertir en bouillottes, quand il s'aperçut que le feu n'était pas assez bien garni. Il ôta donc la chaudière et la posa à terre, afin de remettre du charbon.

En ce moment, un grand bruit se fait entendre, au-dessus de sa tête ; le vitrage se brise et un petit garçon vient tomber au milieu du liquide qui, heureusement, n'était que tiède ; le charcutier s'empressa de relever l'enfant, et il le tenait au-dessus de la chaudière, ses vêtements dégoutants de sang, lorsque parut, revenant d'une course, un garçon qu'il avait à son service depuis la veille et qui était arrivé de province.

Ce garçon d'une intelligence un peu obtuse, et nourri de préventions contre Paris, la grande Babylone, le réceptacle de tous les crimes,

s'imagina qu'il venait de surprendre un secret horrible. Évidemment, son patron égorgeait les petits enfants et les transformait en saucisses. Éperdu, il s'élança au dehors, fermant derrière lui la porte à double tour, et amena les passants en leur révélant l'affreux mystère qui se consommait.

Malgré le progrès des lumières, la crédulité humaine est toujours vivace. Le public saisit avidement cette révélation. Ce récit circula, s'enrichit de bouche en bouche de quelques circonstances plus atroces.

La plus grande horreur était surtout exprimée par les voisins, qui avaient récemment consommé quelque produit de ces criminelles manipulations, et qui se sentaient avec effroi antropophages. Le rassemblement qui s'était formé s'augmentait d'instant en instant, et commençait à prendre une attitude des plus hostiles contre le féroce charcutier, qu'on menaçait déjà de la justice expéditive de Lynch, quand arrivèrent des sergents de ville qui pénétrèrent dans le laboratoire.

En ce moment, le petit garçon, débarrassé de ses vêtements souillés et débarbouillé à la hâte, était dans les bras de sa mère qui remerciait le ciel de ce que l'accident n'eût pas de suites plus funestes. En effet, tombé d'un deuxième étage, l'enfant eût certainement péri, si sa chute n'avait pas été amortie par le vitrage d'abord, puis par le liquide contenu dans la chaudière. Il en a été quitte pour un bain de sang qui ne pourra que le fortifier.

On a eu beaucoup de peine à disperser la foule et à lui faire comprendre ce qui s'était réellement passé. Des vieilles femmes sont encore persuadées que l'honnête commerçant met en hachis les petits enfants et elles ont juré de ne plus manger de saucisses de leur vie.

## Chronique Locale.

Les courses qui auront lieu, pour terminer cette saison, dans nos contrées, sont celles de Tours, le 6 octobre prochain.

On lit dans le Phare de la Loire :

Nous avons dit dernièrement que M. le ministre de la marine avait autorisé les navires confédérés en ce moment à Saint-Nazaire, à sortir au large, un à un, pour faire leurs essais. Une lettre de Saint-Nazaire nous apprend qu'un contre-ordre vient d'y arriver. M. le commissaire de la marine devra, en vertu de ce contre-ordre de M. de Chasseloup-Laubat, empêcher rigoureusement la sortie du *Shanghai* et du *San-Francisco*. Le ministre donnera ultérieurement des instructions pour les essais, lesquels n'auront lieu que lorsqu'il sera prouvé au département des affaires étrangères que ces bâtiments ont été vendus à une puissance non-belligérante.

Nous nous réjouissons de voir prendre une mesure si conforme à ce qu'exigent les lois internationales. Espérons qu'ainsi toute surprise compromettante sera évitée.

Le déraillement d'un train de marchandises venant d'Angers à Nantes a eu lieu mercredi matin à la gare de Mauves. La machine et le tender se sont couchés sur la voie sans autre accident.

Une machine de réserve, montée par M. Dubois, chef de dépôt, M. Blondel, sous-chef de gare, et un grand nombre d'employés, s'est rendue aussitôt sur les lieux, et tout a été remis dans l'ordre.

On n'a eu à regretter qu'un retard dans le départ d'un train et l'arrivée d'un autre.

Le *Courrier de la Vienne* publie la lettre suivante :

Pressigny-le-Grand, l'an du monde  
10,864.

A. M. OUDIN, DIRECTEUR DU *Courrier de la Vienne*.

Monsieur le directeur,

Quelque étrange que puisse vous paraître

cette date de ma lettre, elle concorde avec l'ordre chronologique désormais reçu dans notre pays, en attendant que le monde entier l'adopte.

Un savant de votre docte province a trouvé cela dernièrement, et c'est notre sol fécond qui lui en a fourni la preuve. Il faut avoir une foi bien robuste à présent dans la chronologie biblique, pour la croire encore admissible. Des milliers de pierres éparses sur nos champs, et notamment dans ceux des fermes de Grasse-Cour et de la Claisière, muettes jusqu'à ce jour, animées par le souffle de la science, ont enfin parlé. Il n'y a plus aucun doute : tous les scrupules sont levés. L'âge généralement admis de notre planète vient de s'accroître, en quelques heures, de plus de quatre mille années, et, en ce moment où je vous écris, nous sommes réellement en l'an dix mil huit cent soixante-quatre depuis la création.

De nombreux jets de lumière ont jailli de ces silex pré-historiques, et ils se sont répandus partout avec la rapidité de l'étincelle électrique. L'âge de pierre que des savants distingués cherchent à recomposer est là tout entier. Il n'y a qu'à venir, à voir et à palper. Voilà comment ceci peut s'expliquer.

Bien longtemps avant notre ère jusqu'alors connue, une race d'hommes, partis des extrêmes limites de l'Orient, se sont abattus sur notre Europe. Bientôt les plus habiles ont établi de vastes ateliers dans certaines contrées privilégiées, et assurément dans le Limousin. Surpris par un immense cataclysme que l'on ne peut préciser, mais certainement antérieur à toutes les dates connues, ces hommes ont tout-à-coup disparu jusqu'au dernier avec les instruments à leur usage. L'un de ces ateliers, moins les ouvriers, qui ont, sans doute, pris une autre direction, est venu s'enfouir dans la couche diluvienne de notre pays.

Maintenant, couteaux, scies, flèches, socs d'araire, casse-têtes, etc., si laborieusement travaillés par cette race primitive, tous ici gisants à la surface du sol, palpant d'intérêt, sont confondus dans un admirable pélemêle, après avoir été ensevelis pendant des siècles et des siècles dans les entrailles de la terre. Un docteur de notre localité, grand clerc en géologie, a eu même la chance d'y recueillir un des polissoirs servant à finir ces instruments. C'est une pièce de conviction des plus curieuses. Dans ses rainures assez profondes, les uns y voient des lignes droites, d'autres des lignes courbes, simple histoire de chicane, comme cela se rencontre parfois entre savants. Au reste, il y a un *fac-simile* en plâtre, on peut le consulter et le comparer à l'original.

— Mais, allez-vous dire peut-être, Monsieur le directeur, comment tous ces objets ont-ils pu, de la couche diluvienne, être amenés à la surface du sol ? C'est ce que je ne saurais vous dire. Je laisse ce soin à des géologues expérimentés. Bien des têtes sont en ébullition à ce sujet, et très-certainement, dans un avenir plus ou moins prochain, un harmonieux ensemble d'observations appuyées sur des faits incontestables, vous édifiera complètement sur ce point capital.

Toujours est-il que le rouge me monte à la figure, Monsieur le directeur, quand je viens à penser que nous, gens de Pressigny-le-Grand, nous, les heureux possesseurs de ces silex à jamais mémorables, vulgairement appelés *livres-de-beurre*, n'ayons su deviner les premiers ce qu'ils renferment de hauts et utiles enseignements. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que, malgré les explications d'hommes plus ou moins compétents, les rustres de notre localité persistent à dire que ces *livres-de-beurre* ont fourni, il y a quelques cinquante ans, une ample moisson de pierres à fusil à des spéculateurs qui venaient les dégrossir sur place. Mêmement, avant l'introduction des allumettes chimiques, les gens du pays employaient les éclats de ces silex à battre le briquet. Je pensais que ces on-dit seraient tombés d'eux-mêmes, après les explications de la science. Mais il n'en est

rien. Le populaire maintient sa version. Et il faut bien le reconnaître, la nature de ce silex, si prompt à donner l'étincelle quand on veut la lui emprunter, la forme actuelle de ces *livres-de-beurre*, dont les échancrures latérales semblent révéler l'extraction de pierres à fusil, sont on ne peut plus propres à perpétuer ce préjugé. C'est à ce point que des savants eux-mêmes pourraient parfaitement s'y laisser prendre. Quelle décourageante déception, Monsieur le directeur, si, au lieu de découvrir des instruments de pierre anté-diluvien, la science venait à se heurter, dans notre contrée, contre un simple gisement de pierres à fusil ? Alors, adieu scies, flèches, couteaux, etc., etc., et toutes les suppositions sur un âge de pierre plus ou moins pré-historique.

Dans cette cruelle perplexité, Monsieur le directeur, je ne donnerai aucune conclusion à ce que je viens de vous exposer, bien persuadé que le nœud de cette affaire sera bientôt délié.

Agréé, Monsieur le directeur, l'assurance des sentiments distingués de votre très-humble serviteur.

UN AMI DE LA VÉRITÉ.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Berlin annonce que la princesse royale de Prusse est heureusement accouchée d'un prince, jeudi 15 septembre, à midi.

On sait que la princesse est fille aînée de la reine Victoria.

Le bruit répandu que la Prusse et l'Autriche adresseraient un ultimatum au Danemark dans la dernière séance de la conférence, ne s'est pas confirmé. Les négociations, d'après ce qu'affirme le *Fremdenblat*, n'ont jamais eu le caractère d'aigreur qui aurait dû nécessairement précéder un ultimatum. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que l'armistice sera prolongé indéfiniment le 15 courant, et alors les vaisseaux de guerre autrichiens se remettront en route pour l'Adriatique.

Il vient de se passer au Chili un fait très-grave, hostile à l'intervention française au Mexique. La chambre des députés a adopté une motion par laquelle le Chili déclare qu'il ne reconnaîtra pas l'empire mexicain, ou tout autre gouvernement substitué à une république américaine, sous la pression des armes étrangères.

Londres, 15 septembre. — Un incendie a éclaté dans Chatteries-Cambridgeshire. Cent maisons ont été brûlées.

Queenstown, 15 septembre. — L'*Etna* est arrivé portant Muller.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION des matériaux à provenir de la démolition de la maison MARQUIS, rue Saint-Jean.

Le mardi 20 septembre 1864, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, des matériaux à provenir de la démolition de la maison MARQUIS, sise à l'intersection des rues Saint-Jean et Cendrière, ladite maison appartenant aujourd'hui à la ville.

La mise à prix est fixée à . . . 600 fr.

Les enchères ne seront pas inférieures à DIX FRANCS.

Le cahier des charges sera communiqué, au Secrétariat de la Mairie, à toutes personnes qui désireront en prendre connaissance, tous les jours, de 11 heures à 4 heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 30 août 1864.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé.

**VENTE**

DE

**BIENS DE MINEUR**

**AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.**

L'adjudication aura lieu le dimanche 9 octobre 1864, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le 27 août 1864, enregistré, ce jugement homologuant une délibération du conseil de famille du sieur Lafontaine, ci-après nommé, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le 9 août 1864, enregistrée ;

Et à la requête de M. Pierre Lafontaine, cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg,

Agissant au nom et comme tuteur du sieur Augustin Lafontaine, aujourd'hui défunct, à la maison centrale de Fontevault, et se trouvant en état d'interdiction légale,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8 ;

En présence de M. Pierre Fourneau, cultivateur, demeurant à St-Cyr-en-Bourg,

Au nom et comme subrogé-tuteur dudit sieur Auguste Lafontaine ;

Il sera procédé, le dimanche 9 octobre 1864, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Daburon, notaire à Brézé, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

**DÉSIGNATION.**

**1<sup>er</sup> Lot.**

Cinq ares cinquante centiares de vigne, formant moitié d'un morceau sis au clos de Laforest, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant au nord le sieur Pierre Lafontaine, au levant le sieur Jean Hardouin.

Mise à prix..... 150 fr.

**2<sup>e</sup> Lot.**

Six ares de terre et vigne, situés au Clos-Veau, même commune, joignant au nord le sieur Bougouin, au levant le sieur François Nau, au midi le clos de Bellevue, mur entre au sieur Renault, au couchant ledit sieur Bougouin.

Mise à prix..... 100 fr.

**3<sup>e</sup> Lot.**

Sept ares de terre, situés sous Vilaises, même commune, joignant au nord le sieur René Moquin, au levant le sieur Corbineau, au midi le même, et au couchant le chemin de Brézé à Saumoussay.

Mise à prix..... 100 fr.

**4<sup>e</sup> Lot.**

Cinq ares cinquante centiares de terre et de vigne, situés au clos de Bellevue, même commune, joignant au nord le sieur Dubois, de Chacé, mur entre dépendant du clos, au levant le sieur Marquier, au midi le chemin de Saint-Cyr à la Bouchardière, au couchant le sieur René Bertrand.

Mise à prix..... 100 fr.

**5<sup>e</sup> Lot.**

Cinq ares cinquante centiares de bois formant le tiers d'un seul morceau, situé au lieu dit les Trois-Chênes, commune de Fontevault,

joignant au nord la sieur Pierre Lafontaine, au levant le sieur Fouquet, au midi la grand'route, au couchant le sieur Roger ; ledit tiers à prendre au milieu.

Mise à prix..... 10 fr.

Total des mises à prix 460 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Dressé par l'avoué-licencié sous-signé, à Saumur, le 14 septembre 1864.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 16 septembre 1864, folio , case . Reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris.

(418) Signé : ROBERT.

Etude de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, rue Cendrière, n° 5.

**PURGE**

**D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.**

Par acte passé devant maître Laumonier, notaire à Saumur, substituant maître Leroux, momentanément absent, et son collègue, le seize juillet mil huit cent soixante-quatre, monsieur Louis-Antoine Bleton, propriétaire, ayant demeuré à Paris, rue des Moulins (Montmartre), demeurant actuellement à Chaintres, commune de Dampierre, a acquis de monsieur Gabriel-Yves-Emile Perrineau, négociant, et de madame Maria-Elisabeth Leulier, son épouse, demeurant ensemble à La Rochelle : une petite propriété, située à Chaintres, commune de Dampierre, consistant en maison de maître, servitudes, caves et jardin ; le tout d'une contenance de cinquante-neuf ares quatre vingt-treize centiares, entouré de murs, compris au plan cadastral sous les numéros 604 à 613 inclusivement, section J, joignant au couchant et au nord des chemins publics, à l'est monsieur Budan, au midi Derouet, moyennant, outre les charges et conditions, le prix principal de quatorze mille francs, payable ainsi qu'il est expliqué audit contrat.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Saumur, le dix-neuf août mil huit cent soixante-quatre, et le procès-verbal de dépôt déposé par le greffier a été signifié : 1<sup>o</sup> A monsieur le Procureur Impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur ; 2<sup>o</sup> A dame Maria-Elisabeth Leulier, épouse de monsieur Gabriel-Yves-Emile Perrineau ; 3<sup>o</sup> A dame Hortence Capretz, épouse de monsieur Jules-Hippolyte Budan, suivant exploits de Vaillier, huissier à Saumur, du deux septembre mil huit cent soixante-quatre, et de Ragusé, huissier à la Rochelle, du cinq septembre mil huit cent soixante-quatre, enregistrés.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue.

POULET.

Enregistré à Saumur, le 16 septembre 1864, f<sup>o</sup> c. Reçu 1 fr. 15 c., décime compris. Signé : ROBERT.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Une JOLIE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Fouchar, près Saumur, comprenant maison d'habitation entièrement neuve, jardin en plein rapport, contenant 55 ares, le tout entouré de murs garnis de très-beaux espaliers.

S'adresser, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (401)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

Une MAISON, située à Saumur, rue d'Orléans, occupée par M. Lerob, photographe ; cour, écurie remise.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Vaste TERRAIN, remise, hangar et logement, à Saumur, rue et quai de l'Abreuvoir, en face de l'usine à gaz.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser audit notaire. (420)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude, le 25 septembre 1864, à midi,

**DIVERS MORCEAUX**

DE TERRE LABOURABLE, VIGNES, BOIS ET PRÉ.

Situés communes de Souzay, Dampierre, Brézé, St-Cyr et Varrains, appartenant à M. Julien Chenuau, de Varrains.

Pour plus de détail, voir les affiches. (412)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Une MAISON, à Saumur, rue St-Nicolas, n° 18, occupée depuis longues années par une boulangerie bien achalandée.

S'adresser audit notaire (408)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

**VENTE MOBILIÈRE**

Pour cause de départ.

Le mardi 20 septembre 1864, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez les demoiselles Margain, propriétaires à Saumur, Levée-d'Enceinte, n° , à la vente publique aux enchères de leur mobilier.

Il sera vendu :

Bel ameublement de salon, fauteuils Voltaire, guéridons, consoles, étagères, plusieurs pendules et candélabres, flambeaux, garnitures de cheminées, tables de jeu, chaises garnies en tapisseries, chauffeuses, plusieurs beaux ameublements de chambres à coucher en acajou et en noyer, plusieurs glaces, belles bibliothèques et autres petits meubles, ameublement de salle à manger, couettes, matelas, traversins, rideaux, porcelaine, cristaux, vins rouge et blanc, outils d'amateur, batterie de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant plus 5 p. %.

**A VENDRE**

**LES RÉSERVES FUTAIES**

et arbres épars

SUR LA

**TERRE DE ROCHEFOU,**

Située dans les communes de Cerçais et de Boillé-Saint-Paul (Deux-Sèvres).

S'adresser :

Pour visiter les arbres et les futaies, au garde de la propriété, au château de Rochefou,

Et, pour traiter, aux propriétaires qui se trouveront au château de Rochefou, depuis le 24 octobre jusqu'au 10 novembre 1864. (413)

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Rue du Temple,

Composée de : salon, salle à manger, office, cuisine, chambres à coucher avec cabinets de toilette, cour et écurie, pompe refoulante.

PETITS TRAVAUX DE DAMES

Rue d'Orléans, n° 44.

M<sup>lle</sup> ALINE MIGNAN se charge d'exécuter, à des conditions très-avantageuses, tous les travaux en tapisserie et autres objets d'agrément qui peuvent lui être confiés. (411)

**TROIS MAISONS**

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

**MAISON A LOUER**

Pour la St Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (586)

UN HOMME d'un âge mûr désirerait donner des leçons à domicile concernant les matières suivantes : grammaire, orthographe, arithmétique, géographie, histoire, etc., etc. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE**

DE

**BILLARDS ET MEUBLES**

Menuiserie en bâtiments.

**J. RATOUIS**

Rue St-Nicolas, 31, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les propriétaires qu'il se charge de tous les travaux de menuiserie en bâtiments. On trouve chez lui tous les dessins de menuiserie nécessaires à la construction, dans le goût le plus moderne, tels que devantures de boutiques, portes cochères, lambris, décors intérieurs d'appartements, chaires à prêcher, confessionnaux, etc.

DECORS DE JARDINS, Kiosques, ponts, barrières et chaumières. Dessins de pièces de menuiserie, dans le nouveau style néo-grec, exécutés sur les plans de nos plus habiles architectes, dans les quartiers neufs de Paris. Ces nouveaux dessins traitent d'un genre pour ainsi dire encore inconnu.

Il continue, comme par le passé, sa fabrique de billards et meubles, que l'on trouve chez lui tout confectionnés, en chêne, acajou, noyer, frêne, érable, palissandre et bois de rose.

Mains-courantes d'escaliers en bois différents. FOURNITURES et REPARATIONS de BILLARDS: Draps pour billards et tables de jeu, billes d'ivoire, queues ordinaires et queues d'honneur, bandes métalliques, bandes en caoutchouc vulcanisé et bandes en lisières, tables de billards en ardoise et pierre de Tonnerre.

Reparations de meubles antiques et modernes. Marbres pour meubles.

Dépôt de placages de toutes sortes, de la maison Delcour, de Tours.

Vente en gros et détail.

Pieds de tables, sculptures et rouleaux de lits. (51)

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 16 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 80	»	»	65 70	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	92 10	»	10	91 90	»	»
Obligations du Trésor.	436 25	»	»	436 25	»	»
Banque de France.	3400	»	»	3400	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1215	»	»	1215	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	742 50	»	»	740	»	»
Crédit industriel.	765	»	»	765	»	»
Crédit Mobilier.	1011 25	»	3 75	1005	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	982 50	»	»	981 25	»	»
Orléans (estampillé).	890	»	1 25	888 75	»	»
Orléans, nouveau.	796 25	»	2 50	793 75	»	»
Nord (actions anciennes).	982 50	»	»	982 50	»	»
Est.	497 50	»	2 50	500	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	921 25	»	3 75	920	»	1 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	631 25	»	»	628 75	»	»
Ouest.	517 50	»	»	520	»	2 50
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1685	»	5	1680	»	5
Canal de Suez.	458 75	»	»	460	»	1 25
Transatlantiques.	545	»	»	535	»	10
Emprunt italien 5 0/0.	67 35	»	»	67 35	»	»
Autrichiens.	448 75	»	1 25	452 50	3 75	»
Sud-Autrich.-Lombards.	532 50	»	1 25	535	»	2 50
Victor-Emmanuel.	348 75	»	»	348 75	»	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	335	»	»	335	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	612 50	»	2 50	613 75	1 25	»
Saragosse.	488 75	1 25	»	487 50	»	1 25
Séville-Xérés-Séville.	437 50	»	1 25	437 50	»	»
Portugais.	290	»	»	290	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	305	»	»	305	»	»
Orléans.	293 75	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	291 25	»	»
Ouest.	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi.	285	»	»	285	»	»
Est.	287 50	»	»	288 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le